

Délibération n°03/03/2026-21

du mardi 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 16 heures 35, le conseil d'administration, dûment convoqué le 20 février 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la vice-présidence de Marc FERAUD.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Séverine MAGRY, Odile BONTHOUX, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Juliette NORMAND-BEORCHIA, Dimitri MOUDAR
- Présents en visioconférence : Dominique AUGÉY, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI
- Procurations : Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Kayané BIANCO, Françoise COURANJOU, Brigitte DEVESA, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESUELLE, Pierre VASARELY

Monsieur le vice-président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Attribution de 4 bourses de résidence Centre d'art en EHPAD et participation aux frais de production

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Félix Ciccolini

Dans le cadre des conventions de partenariats établies avec la compagnie ZIRLIB-Mohamed El Khatib et le Centre hospitalier d'Aix-en-Provence, l'école supérieure d'art s'associe au projet de création d'un centre d'art en EHPAD au sein Centre gériatrique Roger Duquesne, situé 3, chemin de la Vierge Noire à Aix-en-Provence.

L'objectif général est de transformer des établissements de santé en lieu de vie ouvert sur la société dite "active" en créant un espace de culture et d'art en dehors des lieux institués, de réinscrire les EHPAD dans les circuits de vie associative et culturelle et de réinterroger les formes de créations artistiques contemporaines à travers le développement d'une esthétique relationnelle (artiste/patient) et par là-même participer au renouvellement des formes que le soin peut prendre. Cet engagement participe ainsi d'une dynamique d'aménagement culturel du territoire et de la sensibilisation de tous les publics à l'art contemporain.

De surcroît, le projet s'inscrit pleinement dans le développement d'un programme de professionnalisation des jeunes diplômés et des étudiants en cours de cursus.

Le premier semestre de l'année universitaire 2025-2026 a permis d'engager les diplômés inscrits en LabPro dans le

processus amorcé en 2024. Depuis la rentrée universitaire 2025-2026, ce groupe de jeunes artistes diplômés issus de l'ÉsaAix effectue des visites, de manière encadrée ou autonome, régulières au Centre gériatrique lors d'une première étape de travail dite de « diagnostic » (repérage des lieux, prise de contact avec les équipes et les pensionnaires de l'EHPAD, élaboration des premières actions artistiques et culturelles...).

Le second semestre de l'année universitaire sera dédié plus spécifiquement à la mise en œuvre des projets et aux ouvertures au public. A ce titre, les diplômés associés au projet rentreront dans des étapes de production d'œuvres et d'actions artistiques.

Afin de leur donner les moyens de mener à bien les projets individuels et/ou collectifs, et dans une visée de professionnalisation, l'ESAAix souhaite attribuer un nombre maximal de bourses dites de résidence d'un montant de 1000€ à :

- Mia RADFORD
- Zakaria EL OUAQOUDI
- Sunyoon PARK
- Alice FROST

Les frais de production seront également pris en charge par l'ESAAix, pour un montant maximal de 400€ par résident, sur production de justificatifs.

Ces bourses de résidence, pour un montant global de 4 000€, ainsi que les frais de production d'un montant maximal de 1 600€ seront intégralement financées par la subvention Culture Pro 2025-2026 allouée par la Drac.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le vice-président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- AUTORISE la Directrice à signer les contrats de résidence relatif au projet de Centre d'art en EHPAD
- APPROUVE le versement de bourses de résidence de 1 000 € chacune à Zakaria EL OUAQOUDI, Alice FROST, Sunyoon PARK et Mia RADFORD sur la base de leur contrat de résidence, ainsi que la participation aux frais de production de 400€ maximum par résident
- DIT que le montant de 4 000 € et les charges y afférent sera inscrit au budget 2026 au compte 65131 –Bourses et au compte 6451 – Cotisations à l'URSSAF
- DIT qu'un montant maximal de 1 600€ pour frais de production sera inscrit au compte 60632 – Fournitures de petit équipement

Fait à Aix en Provence

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGEY

Signé par : Dominique AUGEY

Date : 13/03/2026

Qualité : Président

